

**AVIS À LA POPULATION**  
**RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE**  
**À L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE**  
**- COMMUNES DE JUPRELLE, ANS et AWANS -**

**Projet de catégorie B**  
(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

**DEMANDEUR : Elicio, John Cordierlaan 9, 8400 Ostende,**

**OBJET:** Demande de permis unique de classe 1 par la société Elicio en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc de **9 éoliennes** d'une puissance unitaire maximale de 7 MW, sur le territoire des communes de Juprelle, Ans et Awans.

Elicio vous invite à participer à la réunion d'information organisée  
**le jeudi 30 Janvier 2025 à 19h**  
à la **salle du TRIHE, rue Lambert Tilkin 1 à Villers-Saint-Siméon.**

Cette réunion d'information a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément aux dispositions de l'article R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'étude Sertius, Avenue Alexander Fleming 12, 1348 Louvain-la-Neuve. La vidéo de l'enregistrement de la réunion pourra être consultée sur le site internet suivant, jusqu'à 15 jours après la réunion : [www. windfarmelicio.info](http://www.windfarmelicio.info)

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion. Dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, chacun peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de Juprelle (Rue de l'Eglise, 20 – 4450 Juprelle) en y indiquant ses **nom et adresse**, ou par mail à l'adresse suivante : [urbanisme@juprelle.be](mailto:urbanisme@juprelle.be) et en envoyant une copie à Elicio, à l'attention **de Stéphanie Smet (Elicio)**, à l'adresse John Cordierlaan 9, 8400 Ostende ou par e-mail à [stephanie.smet@elicio.be](mailto:stephanie.smet@elicio.be)